

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 103-2026	Renouvellement du Certificat Français Langue Etrangère – cours du soir pour la Faculté Arts, Lettres, Langues.

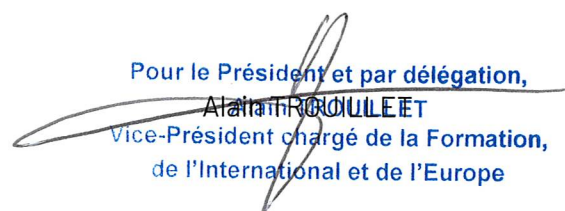
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement du Certificat Français Langue Etrangère – cours du soir pour la Faculté Arts, Lettres, Langues.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,

Alain ROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39 QUORUM : 20	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 15
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 27	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Certificat

Français langue étrangère – cours du soir

Composante de rattachement :

Faculté Arts Lettres Langues

Statut de la demande

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2025-2026	20		20			

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Formation dispensée depuis plusieurs années, accessibles à des publics en formation initiale et continue. En formation initiale, elle est également proposée en inscription secondaire pour des publics internationaux qui souhaiteraient compléter leur formation en licence, master, doctorat. L'école doctorale contribue au financement de ce certificat.

Le calendrier de formation sera ajusté sur le calendrier ALL : cours sur 14 semaines maximum au semestre 2, évaluations de contrôle continu incluses.

Actuellement la formation compte 50h, avec des cours de 2h30. Nous proposons de la faire évoluer en une formation de 48h, comptant à chaque semestre 24h de cours (programmation de 12 séances de 2h, incluant un test de positionnement et des évaluations de CC).

• Points faibles •

L'un des points de fragilité concerne les effectifs. Cela suppose une meilleure publicité de cette formation en interne et en externe, notamment pour les publics internationaux en inscription secondaire ("free movers" et erasmus désireux de compléter leur mobilité avec un certificat). La pédagogie doit être ajustée aux conditions d'études (cours de fin de journée) et à l'hétérogénéité des publics. L'orientation vers des contenus "universitaires" peut être maintenue (vie étudiante, vocabulaire et ressources des disciplines, textes et supports universitaires, etc.), mais devra être ajustée en fonction des besoins des inscrits.

• Pistes d'amélioration •

Les groupes actuels sont organisés en débutants / intermédiaires / avancés. Nous verrons s'il est possible et souhaitable de les faire évoluer en niveaux CECRL, de A2 à C1. L'ouverture de ces trois niveaux est conditionnée aux effectifs : le dédoublement s'opère au-delà de 20 puis 40 inscrits.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Anne-Sophie	Letessier	Anne-sophie.letessier@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Sagny	Julien	Julien.sagny@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

L'objectif est d'inscrire ces cours dans Apogée et de permettre la délivrance d'un certificat. Ce certificat est accessible en FI, notamment en inscription secondaire pour des étudiant.es internationaux, de la licence au doctorat, souhaitant compléter leur formation en français. Il est également accessible en FI en inscription principale pour des publics internationaux titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires, et souhaitant améliorer leurs compétences en français. Il est enfin accessible en formation continue. En fonction des effectifs des groupes, des publics demandeurs d'asile ou réfugiés pourront être admis, sans que cela ne puisse entraîner d'ouverture de nouveaux groupes. La priorité sera donnée aux publics ayant déjà un parcours universitaire.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

La formation propose un apprentissage de la langue française pour des publics résidant en France, s'engageant dans un semestre de cours du soir. Les publics sont des étudiant.es ou des personnes en recherche de soutien linguistique afin de faciliter l'insertion sociale, universitaire ou professionnelle.

◆ Objectifs pédagogiques

Amélioration des compétences de compréhension et expression orale et écrite en français.
Découverte de l'université, de ses publics et de ses opportunités

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☒ 1 ^{er} cycle ☐ 2 ^{ème} cycle ☐ 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 15 Maximum :	
Public cible Cf Annexe 2	☒ Formation initiale ☒ Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences :	
Modalités de candidature	Autre (à préciser) Pour les FC : e-candidat? Pour les FI : - inscription secondaire via liste de demandes au Cilec - doctorants via liste ED - inscription principale via e-candidat	
Durée de la formation	Semestrielle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu intégral	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
---	------------

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
FLE/FLS cours du soir	Obligatoire		48			
Totaux			48			

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Les étudiant.es obtiendront un certificat, sur lequel est indiqué le niveau validé (débutant, intermédiaire, avancé).
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	Pas de rattrapage

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Nathalie Proriot, PRCE	Lettres modernes
Nathalie Suchet, PRCE	Lettres modernes
Clarisse Zuanon, PRCE	Lettres modernes
Sandrine Escoffier, PRCE	Lettres modernes
Finaritra RAMIALISON, enseignante contractuelle	FLE/FLS

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
520 euros	Gratuit pour doctorants en inscription secondaire ; dotation annuelle école doctorale (100h)	

	150 euros - inscription secondaire pour les étudiant.es internationaux UJM 150 euros pour réfugiés et demandeurs d'asile (sous réserve de place restante dans les groupes, priorité aux candidats ayant un parcours universitaire)	
--	---	--

Tarif FC (€)		
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
900 euros	520 euros 150 euros pour réfugiés et demandeurs d'asile (sous réserve de place restante dans les groupes, priorité aux candidats ayant un parcours universitaire)	

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.
